

UN BUDGET CITOYEN CHERCHE À EXPLIQUER L'ORIGINE, L'EXÉCUTION ET LA FINALITÉ DES RESSOURCES PUBLIQUES.

Le but est d'exposer simplement la façon dont le gouvernement prétend collecter les recettes pour financer ses diverses activités et la manière dont il envisage dépenser ces ressources pour atteindre les objectifs voulus. Il veut aussi servir de point d'entrée à davantage d'intérêt public sur l'utilisation du budget.

Le budget est un des documents les plus importants pour un gouvernement car il dévoile exactement les vraies priorités du gouvernement. Pour 2012, les objectifs principaux du gouvernement en Tunisie sont:

- 1 Promouvoir l'investissement (infrastructures et équipements) notamment dans les régions intérieures.
- 2 Promouvoir l'emploi dans le sens le plus large et.
- 3 Réduire les divergences sociales par les interventions au profit des plus démunis.

LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE EN TUNISIE. (NOTE : ADAPTER AU CONTEXTE TUNISIEN S.V.P.)

Le budget en Tunisie est une loi appelée « Loi de Finances. Cette loi est votée par l'Assemblée pour donner au gouvernement l'autorisation de percevoir les recettes et d'effectuer les dépenses. Cette autorisation législative est un des principes fondamentaux de la démocratie qui établit que «les élus du peuple déterminent eux-mêmes la nature et le montant des impôts et autorisent d'effectuer les dépenses.

Le processus de préparation du Budget d'Etat comporte deux phases: gouvernementale et législative. La première est la plus longue du processus: sur la base d'hypothèses économiques envisagées, une esquisse globale du projet de budget de l'année à venir est établie. Cette esquisse comporte les perspectives d'évolution des comptes budgétaires en recettes et en dépenses. Au cours de la phase gouvernementale, sur la base des critères fixés par le Ministre des Finances, les ministères sectoriels et les gestionnaires des Institutions élaborent leur proposition de budget. Une étape importante prend lieu en Conseil des Ministres où les arbitrages du Premier Ministre et du Président de la République sont sollicités.



1

Dans la phase législative, l'examen et le vote de la loi de Finances par l'Assemblée Nationale mettent fin au processus d'élaboration du budget de l'Etat. Le parlement peut faire des amendements, mais ces amendements ne doivent pas atteindre l'équilibre du budget proposé par le gouvernement. La loi prévoit la possibilité d'avoir une loi de finances complémentaire qui adapte les prévisions budgétaires à des conditions imprévues l'année précédente.

LE CADRAGE MACROÉCONOMIQUE DU BUDGET.

Pour formuler le budget, le Ministère des Finances étudie l'évolution de l'économie nationale et internationale au cours des dernières années. A partir de là, on prévoit le comportement de l'économie pour l'année suivante et on estime la valeur totale des biens et services qui seront produits dans le pays (le produit intérieur brut, ou PIB). Ces estimations permettent au gouvernement de calculer le montant d'argent à percevoir auprès des contribuables et à partir d'autres contributions.

OBJECTIFS MACRO-ÉCONOMIQUES POUR 2012.

- Atteindre une croissance réelle du produit intérieur brut supérieure à 3,5%.
- Atteindre un taux d'inflation en fin d'année ne dépassant pas 4,8%.
- Limiter le déficit budgétaire global à 6,6% du PIB.
- Limiter l'encours de la dette publique à 45,9% du PIB.
- Maintenir les réserves brutes internationales à au moins de 4 mois d'importations.
- Prix pétrolier prévu à \$ 110 US dollars.
- Taux de change prévu à 1,5 dinars (TND) par 1 US dollars.

Pour formuler le budget, le gouvernement examine également les objectifs à plus long terme repris dans le Plan National de Développement 2012-2017, à savoir :

- Améliorer les principaux indicateurs économiques notamment le taux de croissance pour atteindre 7% en 2017
- Réduire le taux de chômage en particulier des diplômés.
- Accélérer le rythme d'investissement pour atteindre 25,5% du PIB en 2017.
- Maîtriser les équilibres financiers intérieurs et extérieurs pour limiter le déficit courant à 3,7% du PIB et l'inflation à 3,5% en 2017.

2

LES RECETTES PUBLIQUES.

C'est principalement grâce aux impôts payés par les citoyens et les entreprises et aux redevances associées à la fourniture de services publics que le gouvernement parvient à collecter les ressources publiques. Le montant que l'Etat perçoit de ces différentes sources s'appelle « **recettes publiques** ». Comme il s'agit d'argent provenant du public, celui-ci a tout à fait le droit de savoir quelle sera l'utilisation finale de ces fonds. Parmi les autres sources de recettes, l'Etat reçoit également des subventions d'autres pays ou bailleurs de fonds.

La plus importante source de recettes pour la Tunisie, est la fiscalité, c'est-à-dire le montant reçu par le biais des impôts, puisque ce montant représente

57,3% des recettes totales. Les recettes non fiscales représentent 17,6% des recettes totales. Les recettes provenant de l'extérieur du pays par le biais de subventions ou dons extérieurs ne dépassent pas 2,4% des recettes totales.

RECETTES CLASSÉES PAR SOURCES. MILLIONS DE DINARS TUNISIENS (TND).

	★ 2011	★ 2012
I- RECETTES FISCALES	13668	14566
IMPÔTS DIRECTS	5936	6302
Impôt sur le revenu	2890	3180
Impôt sur les sociétés	3046	3122
IMPÔTS INDIRECTS	7732	8264
Droits de douane	564	585
TVA	3818	4154
Droit de consommation	1512	1580
Autres	1838	1945
II- RECETTES NON FISCALES	2745	4478
III- DONS EXTÉRIEURS	207	600
IV-RESSOURCES D'EMPRUNT	3731	5757
Emprunts Intérieurs	1335	1417
Emprunts Extérieurs	2396	4340

3

Bien souvent, ces recettes sont insuffisantes pour répondre aux engagements en matière de dépenses, et c'est la raison pour laquelle les gouvernements doivent emprunter de l'argent, ce qui est utile puisque cela permet de couvrir la différence (déficit). Cet emprunt s'appelle « **dette publique** » (qui peut être extérieure ou intérieure). Comme c'est le cas pour un citoyen ordinaire, le déficit signifie que le fossé entre les recettes et les dépenses devra être comblé dans le futur.

Pour l'année 2012, l'Etat s'attend à dépenser 25 401 MD. De ce montant, 19044 MD (dont 1000 MD de privatisation) ou 75% seront financés par les recettes nationales. 600MD ou 2,4% seront financés par des subventions de la part de partenaires

Le solde de 5757 MD ou 22,6% sera financé par un emprunt intérieur de 1417MD et par un financement extérieur brut de 4340MD.



DÉPENSES PUBLIQUES : OÙ VONT LES RESSOURCES PUBLIQUES ?

Les dépenses publiques font référence à l'argent que l'Etat dépense pour assurer des services publics comme l'éducation ou la santé, pour construire des routes, des écoles ou encore des hôpitaux, ou pour fournir des services comme l'eau ou l'électricité. Les ressources publiques sont également affectées à des programmes visant à atténuer la pauvreté ou à appuyer les activités économiques. Enfin, les dépenses publiques peuvent également servir à payer les frais de fonctionnement que l'Etat encourt pour effectuer ses activités, et pour payer les intérêts ou rembourser la dette publique. Pour approfondir l'analyse des dépenses publiques, leur composition est généralement divisée en trois aspects : qui dépense, dans quel but, et la nature de ces dépenses.

Le premier élément se rapporte à l'institution publique qui effectue la dépense en question (**cette répartition est connue sous le nom de « classification administrative »**).

4

DÉPENSES CLASSÉES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE. MILLIONS DE DINARS TUNISIENS (TND).

DEPARTEMENT	BUDGET 2012
Assemblée Nationale Constituante	22
Présidence de la République	72
Présidence du Gouvernement	126
Ministère de l'Intérieur	1 886
Ministère de la Justice	327
Ministère des Droits de l'Homme et de la Justice Transitoire	8
Ministère des Affaires Etrangères	160
Ministère de la Défense Nationale	1 046
Ministère des Affaires Religieuses	68
Ministère des Finances	338
Ministère de l'Investissement et de la Coopération Internationale	39
Ministère du Développement Régional et de la Planification	710
Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	59
Ministère de l'Agriculture	1 194
Ministère de l'Environnement	271
Ministère de l'Industrie	2 111
Ministère du Commerce et de l'Artisanat	1 339
Ministère de la Technologie de l'Information et de la Communication	127
Ministère du Tourisme	140
Ministère de l'Equipeement	1 279
TOTAL \$	25 276

5

Ministère du Transport	565
Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille	76
Ministère de la Culture	179
Ministère de la Jeunesse et des Sports	415
Ministère de la Santé	1 253
Ministère des Affaires Sociales	633
Ministère de l'Education	3 282
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	1 237
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	819
Dépenses Imprévues et non réparties	1 404
Dette Publique	4 089
TOTAL \$	25 276

6

DÉPENSES CLASSÉES PAR SECTEUR. MILLIONS DE DINARS TUNISIENS (TND) 2012.

SECTEUR	MONTANT	%
Social	11 103	52,4
Economique	4 568	21,6
Souverainete et Administration Generale	4 112	19,4
Dépenses Imprévues	1 404	6,6
TOTAL	21 187	100

DÉPENSES CLASSÉES PAR SECTEUR.



Enfin, en ce qui concerne la destination finale des ressources, 70% du budget net total sont consacrés aux dépenses ordinaires ou dépenses de fonctionnement, dont les traitements des salaires, l'utilisation de biens et services pour assurer le bon rendement des ministères et institutions, ainsi que d'autres dépenses d'interventions (transferts, compensation...).

Le deuxième élément se rapporte à la finalité concrète de la dépenses c'est la « **classification fonctionnelle** ».

En effet, l'estimation des dépenses nette du Budget de l'Etat (hors prêts rattachés et hors principal et intérêts de la dette) est de 21 187 MD.

La répartition de ce montant par secteur révèle la prédominance du secteur social (santé, éducation, enseignement supérieur, affaires sociales, compensation...).

Pratiquement 30 % du budget net concernent des dépenses en capital, catégorie qui comprend tous les projets et programmes de l'Etat pour l'année (projets en cours et projets nouveaux).



7

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en MDT.

SECTEUR	Y COMPRIS DÉPENSES DE COMPENSATION		HORS DÉPENSES DE COMPENSATION	
	MONTANT	%	MONTANT	%
Education, Enseignement Supérieur et Formation Professionnelle	4183	28,3	4183	36,1
Compensation (carburant, produits de base, transport)	3208	21,7	-	-
Défense, Ordre et sécurité publics	2658	18	2658	23
Santé Publique	1118	7,6	1118	9,7
Affaires Sociales	559	3,8	559	4,8
Autres	2383	16	2383	20,6
Dépenses imprévues	678	4,6	678	5,8
TOTAL	14 787	100	11 579	100

DEPENSES D'INVESTISSEMENT en MDT.

	MONTANT	%
Équipement, agriculture et transport	2 204	34,5
Développement régional	675	10,5
Formation et emploi	614	9,6
Education	493	7,7
Autres	2 414	37,7

8

UN EFFORT À OBSERVER POUR AMÉLIORER LA TRANSPARENCE ET L'EFFICIENCE DANS L'EXÉCUTION DES RESSOURCES PUBLIQUES.

A) La Tunisie s'est engagée de transformer son cadre de gestion budgétaire et de développer une approche budgétaire axée sur les objectifs et résultats (« **budgets par objectifs** »).

A cette fin une révision de la loi organique du budget a été opérée en mai 2004 et a introduit la possibilité d'affecter les ressources selon des programmes et missions.

Plusieurs expériences pilotes ont été engagées à partir de 2006 (agriculture, santé, formation, enseignement supérieur) et la généralisation de l'expérience se poursuit graduellement.

B) Le gouvernement a décidé de publier les données et les informations relatives au budget de l'Etat et de les mettre à la disposition des citoyens dans le site du Ministère des Finances dans le cadre du renforcement de la transparence et l'application du décret-loi 2011-41 relatif à l'accès aux documents administratifs des organismes publics.



GLOSSAIRE DE TERMES POUR MIEUX COMPRENDRE LE BUDGET.

BUDGET.

État complet des plans financiers de l'Etat, comprenant notamment les dépenses, les recettes, le déficit ou les excédents, ainsi que la dette. Le budget constitue le principal document de politique économique de l'Etat, qui précise la manière dont le gouvernement prévoit d'utiliser les ressources publiques pour atteindre les objectifs en matière de politiques.

CADRE MACRO-ÉCONOMIQUE.

Hypothèses ou prévisions concernant la croissance économique, l'excédent budgétaire ou le déficit, la balance des paiements, le taux de change, l'inflation, la croissance du crédit et sa part au sein du secteur privé, les politiques sur les emprunts extérieurs, et autres estimations macro-économiques.

9

DÉFICIT.

Différence entre les dépenses totales (inscrites au budget) et les recettes totales (inscrites au budget) au cours d'une année donnée (c'est-à-dire le montant d'argent que l'Etat doit emprunter annuellement).

DÉPENSE PUBLIQUE.

Somme d'argent déboursée ou payée par les administrations publiques dont le financement est assuré par les recettes publiques et le déficit public.

ESTIMATION OU PRÉVISION (par opposition à « réel »).

Approximation ou prévision du coût lié aux activités, programmes, projets, etc. préparée uniquement à des fins de budgétisation et de planification. Il s'agit de la façon dont la personne ayant établi le budget conçoit la portée de ce qu'il y a à faire et les dépenses pour y parvenir. La proposition de budget et le budget adopté de l'exécutif sont constitués d'estimations.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB).

Valeur totale des biens et des services finaux produits dans un pays au cours d'une année calendaire. Un changement positif de PIB d'une année à l'autre est un critère de croissance économique.

RECETTES.

Montant total annuel des ressources disponibles de l'Etat, c'est-à-dire les recettes prélevées à partir des impôts sur les salaires, les bénéfices des entreprises, les ventes, etc. et à partir des prêts et de l'aide étrangère. Les recettes se répartissent généralement en recettes fiscales (c'est-à-dire l'argent prélevé par l'imposition directe et indirecte des particuliers et des entreprises) et recettes non fiscales (c'est-à-dire les recettes de l'Etat qui ne sont pas générées par l'impôt, comme l'aide, les recettes d'entreprises publiques, les loyers / concessions / droits, les redevances, etc).

RÉEL (par opposition à « prévu » ou « estimé »).

Montant réel payé ou encouru (dépense), par opposition au montant prévu ou estimé. Les rapports de vérification des comptes présentent les dépenses réelles, par opposition aux estimations fournies dans la proposition de budget et le budget adopté.

SUBVENTION.

Transfert en argent liquide, en biens ou en services pour lequel aucun remboursement n'est exigé par l'Etat.

10



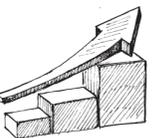
**POUR EN SAVOIR PLUS
VISITEZ LE SITE DU MINISTÈRE
DES FINANCES.**

http://www.portail.finances.gov.tn/accueil_fr.php
(allez à « rapports » du trésor).

*Ministère de l'Économie et de Finances,
Commissariat au Développement Institutionnel,
en partenariat avec l'International Budget Partnership.*



LE BUDGET CITOYEN DE LA TUNISIE 2012



**BUDGET
CITOYEN
DE LA
TUNISIE
2012**